



## **LETTRÉ DE CONSULTATION POUR MARCHES DE TRAVAUX ENTRE 4 000 € HT ET 25 000 € HT**

### **I- Pouvoir adjudicateur**

MAIRIE DE TALMONT SAINT HILAIRE  
3 rue de l'Hôtel de Ville  
85440 TALMONT SAINT HILAIRE  
Tél 02.51.90.60.42

Représentée par son Maire en exercice, Maxence de Ruggy, en vertu de la délibération 14 avril 2014 modifiée, ou son représentant par délégation

### **II- Type de procédure**

La présente consultation dont les caractéristiques sont précisées dans le cahier des charges techniques ou le descriptif technique est un marché passé en procédure adaptée conformément au décret 2016-360 du 25 mars 2016.

### **III- Objet de la consultation, lieu d'exécution et descriptif technique**

#### **Acquisition d'une tondeuse hydrostatique avec plateau de coupe frontale auto-portée professionnelle**

Cette acquisition est réalisée dans le cadre de confortation du plan vert sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire.

#### **Description du matériel :**

- Moteur diesel
- 4 Roues motrices
- Pneumatiques gazon
- Homologation routière d'origine
- Arceau de sécurité
- Poste de conduite ergonomique
- Rayon de braquage faible
- Avancement hydrostatique
- Plateau de coupe frontale
- Plateau de coupe entre 125 cm et 130 cm
- Bac de ramassage
- Vidange hydraulique du bac
- Bennage en hauteur minimum 180 mm
- hauteur de coupe réglable du poste de conduite
- Garanties, maintenance et remplacement en cas de panne

### **Variantes à proposer :**

- Prise hydraulique frontale
  - coût d'entretien annuel
  - Accessibilité pour l'entretien des outils
  - Un jeu de lames supplémentaires
- ➔ Choix pour 250 heures de travail annuel.
- ➔ Une démonstration pourra être sollicitée selon les conditions suivantes : Les candidats peuvent procéder à une démonstration du ou des matériels proposés dans le dossier de l'offre. Cette démonstration peut se faire dans les locaux de la collectivité ou dans un rayon de 40 kms ou de 30 minutes autour de Talmont-Saint-Hilaire (ateliers du vendeur ou matériel visible chez un client).

### **IV- Délai d'exécution**

La tondeuse devra impérativement être livrée le mois qui suit la signature de la notification de marché.

La notification du marché

vaut ordre de service

ne vaut pas ordre de service en l'espèce : la prestation devra être effectuée à la date convenue avec les services techniques de la collectivité.

Passé le délai indiqué dans les pièces du marché, la personne publique appliquera les pénalités de retard fixées forfaitairement par jour calendaire à hauteur de : 50.00€

Les pénalités seront dues dès le 1<sup>er</sup> euro et déduites des sommes dues au prestataire lors du paiement de la facture.

### **V- Modalités d'exécution du marché**

**Le présent marché public est régi par** le CCAG- TRAVAUX- version en vigueur à la signature du marché.

**L'offre devra comporter les éléments suivants :**

- La présente lettre de consultation qui tient lieu de règlement de consultation et de cahier des charges, dûment complétée, paraphée au bas de chaque page, datée et signée ;
- Une proposition financière détaillée, datée et signée ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB).

**Délai global de paiement :** 30 jours par mandat administratif. Les prix du marché sont fermes et définitifs.

**Délais de validité de l'offre :** 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

- Les fournitures et les prestations associées doivent être conformes avec la réglementation européenne et française en vigueur et prendre en compte les exigences essentielles de sécurité et les principes généraux de prévention.

- Les documents de marché doivent être rédigés en langue française et les montants en euros.

- En cas de conflit qui n'aurait pu être réglé de préférence à l'amiable, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Nantes.

## VI- Remise des offres

Date limite de réception des offres : **MERCREDI 25 OCTOBRE 2017 à 12H00 au plus tard.**

- **Les offres devront être adressées soit :**

. par courrier en recommandé avec AR ou contre récépissé

MAIRIE DE TALMONT  
Services techniques  
3 rue de l'Hôtel de Ville  
85440 TALMONT SAINT HILAIRE

. par courriel (envoyé en accusé de réception et confirmation de lecture) sur l'adresse suivante :

[serv.tech@talmontsainthilaire.fr](mailto:serv.tech@talmontsainthilaire.fr)

- Renseignements administratifs et techniques auprès de :

MAIRIE DE TALMONT  
Monsieur Damien FAVREAU : 02.51.90.69.04 -06 43 39 20 13  
Mail : [sev@talmontsainthilaire.fr](mailto:sev@talmontsainthilaire.fr)

- Date d'envoi de la présente lettre de consultation:

## VII- Critère d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

1. **Prix : 60 %**

2. **Valeur Technique : 40 %** (ergonomie, hauteur du plateau de coupe réglable du poste de conduite, garanties, maintenances et remplacement en cas de panne, homologation routière d'origine, plateau de coupe frontale)

## VIII- Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante. Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats, puis transmis au pouvoir adjudicateur.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiquées à tous les candidats retenus pour négocier.

Le pouvoir adjudicateur effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

# Identification de l'entreprise et attestation sur l'honneur

## IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse :

N° Téléphone /Fax :

Courriel :

SIRET :

Forme juridique de la société (SA, SARL...) :

En cas de sous-traitance d'un marché de services, l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement des sous-traitants sont fixées par le DC4 déclaration de sous-traitance.

## DECLARATION/ ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, M....., en ma qualité de .....  
.....déclare sur l'honneur :

- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

La condamnation définitive pour l'une de ces infractions ou pour recel d'une de ces infractions d'un membre de l'organe de gestion, d'administration, de direction ou de surveillance ou d'une personne physique qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle d'une personne morale entraîne l'exclusion de la procédure de passation des marchés publics de cette personne morale, tant que cette personne physique exerce ces fonctions.

Sauf lorsque la peine d'exclusion des marchés publics a été prononcée pour une durée différente par une décision de justice définitive, l'exclusion de la procédure de passation des marchés publics s'applique pour une durée de cinq ans à compter du prononcé de la condamnation.

- Avoir souscrit les déclarations obligatoires en matière fiscale ou sociale et avoir acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire.  
- Ne pas avoir fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

- Ne pas avoir fait l'objet d'une mesure de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger.

- Ne pas avoir fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans habilitation à poursuivre les activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

- Ne pas avoir été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou ne pas avoir été condamné au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal.

- Au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public, avoir mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail.

- Ne pas avoir été condamné au titre du 5° de l'article 131-39 du code pénal ou ne pas être une personne physique condamnée à une peine d'exclusion des marchés publics.

Sauf lorsque la peine d'exclusion des marchés publics a été prononcée pour une durée différente fixée par une décision de justice définitive, l'exclusion s'applique pour une durée de trois ans à compter la date de la décision ou du jugement ayant constaté la commission de l'infraction.

- Ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l'article L. 8272-4 du code du travail.

- Etre habilité à engager contractuellement ma société.

Nom et qualité de la personne ayant rempli ce document : .....

Date: .....

Signature du candidat :

**DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur valant notification de l'attribution du marché au candidat.

Une copie de la présente lettre de consultation signée par le pouvoir adjudicateur sera notifiée au candidat retenu.

A TALMONT ST HILAIRE, le

Le pouvoir adjudicateur

Le Maire ou son représentant par délégation